

## Synthèse des débats

Mercredi 27 octobre 2021  
à 19 heures 30

### à BLAVOZY

En Mairie, Salle du Conseil Municipal, 1<sup>er</sup> étage

#### ORDRE DU JOUR :

- **Désignation secrétaire de séance**
- Création poste adjoint animation ppal 1<sup>ère</sup> classe
- Décision modificative
- Désignation d'un assistant de prévention
- Délégations au président
- Projet portant sur la Modification du Protocole d'accord sur le temps de travail (dans le cadre de la loi 2019-828 sur passage à 1607h au 1<sup>er</sup> janvier 2022)
  
- Questions diverses
  
- **Présent.es** : Danièle Valléry, Mireille Defay, Thierry Soleilhac, Delphine Roux-Charrier, Laetitia Pradines, Francis Cardoso, Guy Chapelle.
- **Absent.es excusé.es** : Christiane Pauzon qui donne pouvoir à Danièle Valléry, Sabine Jouvhomme qui donne pouvoir à Laetitia Pradines, Serge Aboulin qui donne pouvoir à Thierry Soleilhac, Julien Uggeri qui donne pouvoir à Francis Cardoso et Françoise Guillot qui donne pouvoir à Mireille Defay.
- **Invités, les directeurs** : Nicolas Picot et Stéphane Paley

Le quorum est atteint, 12 votants.

#### ➤ **Désignation secrétaire de séance :**

Le Président propose Thierry Soleilhac comme secrétaire de séance.

Vote Pour à l'unanimité

➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ere classe :

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil syndical du SIVOM « De Fleuve en Vallées » de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Président indique qu'un agent remplit des conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint d'animation principal 1ère classe de que la durée hebdomadaire de service est de 35 heures.

**Vote : à l'unanimité**

## DECISION MODIFICATIVE :

- Monsieur Le Président explique que suite à la commission des finances du 13 octobre, il est proposé de réajuster les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il propose donc la décision modificative :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
	diminution de crédits	augmentation de crédits		diminution de crédits	augmentation de crédits
6042	- €	2 890,00 €	7062	- €	15 332,58 €
60622		100,00 €	70632	- €	27 470,00 €
60623		2 200,00 €	70848	- €	1 050,00 €
60632		2 600,00 €	<b>Sous total</b>		<b>43 852,58 €</b>
60636	2 000,00 €		7473	550,00 €	
6068		1 600,00 €	7478	11 100,00 €	
6135	900,00 €		<b>Sous total</b>	<b>11 650,00 €</b>	
61551	5 000,00 €		6419		3 500,00 €
6156		3 150,00 €	<b>Sous total</b>	<b>0,00€</b>	<b>3 500,00 €</b>
6161		90,00 €			
6184		450,00 €			
6188		4 100,00 €			
6247	1 600,00 €				
627		200,00 €			
6281		402,00 €			
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>17 782,00 €</b>			
6413		17 520,58 €			
64168		5 400,00 €			
6417		4 000,00 €			- €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>26 920.58 €</b>			
6615		500,00 €			
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>500,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>9 500,00 €</b>	<b>45 202,58 €</b>		<b>11 650,00 €</b>	<b>47 352,58 €</b>
<b>Balance</b>		<b>35 702,58 €</b>			<b>35 702,58 €</b>

**Vote : à l'unanimité**

## ➤ DESIGNATION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION :

Le président explique que nous avons adhéré au service de prévention du CDG et que par conséquent, nous devons désigner un assistant de prévention.

Le Président propose Chantal Meynadier comme Assistante de Prévention. Une formation de 5 jours sera prévue sur 2022 avec le Cnfpt.

**Vote : à l'unanimité**

## ➤ DELEGATIONS AU PRESIDENT :

Le Président expose que les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences dans un souci de favoriser une bonne administration syndicale.

1. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
2. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
3. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

**Vote : à l'unanimité**

## ➤ PROJET SUR LE PASSAGE AUX 1607H AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022.

A compter de janvier, le Sivom de FEV devra mettre en place les 1607 heures dans la structure. Un projet a été élaboré depuis le mois de février par Nicolas PICOT, en lien avec chaque personnel et le Président. Ce projet a été présenté également aux membres majoritaires représentant les salariés au CT le 21 octobre.

Ce projet sera envoyé le 16 novembre pour envoi de l'ordre du jour et passage en comité technique du 7 décembre. Nous devons le voter ensuite à notre prochain conseil.

## Questions diverses :

- Point sur les inscriptions au séjour ski : 43 inscrits uniquement sur les communes du Sivom en l'espace d'une demi-journée ; ils seront accompagnés par 8 encadrants, animateurs et directeur.
- Voir pour travailler un séjour (ski et/ou autre type de séjour) sur le temps scolaire en lien avec l'Education nationale pour l'année 2022-2023 (voir si possibilité d'utiliser le plan de relance)

*La séance est levée à 21h30.*

**Prochain Conseil Syndical le 15 décembre 2021 à 19h30**